
DELIBERATION N° 121/2025/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 04 JUILLET 2025 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) N°R03-2020-09-18-011 POUR LE PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP).

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 8

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de convocation : 28 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatre juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Claude PLENET – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON donne procuration à Eliodore TORVIC – Ruth BIDIOU-CEPRIKA donne procuration à Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Farah GRISET-KHAN donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Claude PLENET – Magali ROBO donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Corinne SIGER donne procuration à Monique AZER

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Philippe CHAMBRIER – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

33 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Claude PLENET –
---------	---

	Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Gilles ADELSON – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Yolande MILZINK-CINCINAT – Magali ROBO – Corinne SIGER
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°R03-2020-09-18-011 en date du 18 Septembre 2020 pour le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) porté par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°R03-2023-02-28-00002 du 28 février 2023 portant autorisation d'occupation et de prise de possession au profit de l'EPFAG, pour le compte de la CACL, des parcelles situées sur le territoire de la commune de Cayenne, nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du transport collectif en site propre (TCSP) ;

Vu la délibération N°11/2014/CACL approuvant la convention opérationnelle CACL/EPAG de portage foncier en vue de la réalisation de la phase 1 du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;

Vu la délibération N°149/2018/CACL approuvant l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP ;

Vu la délibération N°62/2019/CACL approuvant l'avenant n°2 à la convention opérationnelle CACL/EPFAG de portage foncier en vue de la réalisation de la phase 1 du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;

Vu la délibération N°118/2022/CACL approuvant l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP ;

Vu la délibération N°197/2024/CACL approuvant l'avenant n° 4 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 2 juillet 2025 ;

Vu le Rapport N° 121/2025/CACL du Président relatif à la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 pour le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;

Considérant que pour garantir la maîtrise foncière des parcelles restant à acquérir pour le projet de TCSP, il est nécessaire de solliciter la prorogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 daté du 18 Septembre 2020 ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 datée du 18 Septembre 2020 est réputé avoir une durée égale à 5 ans, soit une date d'échéance au 17 septembre 2025 ;

Considérant qu'il doit être sollicité la prorogation des effets de l'arrêté de DUP prononcé en date du 18 septembre 2020 pour une durée supplémentaire de 5 ans ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 121/2025/CACL** du Président relatif à la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 pour le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

ARTICLE 2

D'approuver la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 pour le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

ARTICLE 3

De solliciter la prorogation des effets de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) n°R03-2020-09-18-011 pour une durée supplémentaire de 5 ans.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 04 juillet 2025.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK